



Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2019

Point 3.1 Budget 2020

Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements

Une baisse des impôts ! Impossible de débiter ces considérations autrement que par cette bonne nouvelle ! La dernière baisse d'impôt, à Treyvaux, c'était en 2005. Concrètement, l'évolution favorable des finances de notre Commune, nous permet de proposer à l'assemblée, de baisser notre coefficient d'impôt de 92.1% à 88%, pour l'année 2020. Pour l'année 2020 uniquement. Ces 4.1 points de baisse représentent 139'200 francs de moins dans les revenus. C'est déjà beaucoup. De plus le budget n'intègre pas encore l'amortissement de la déchetterie et du bâtiment édilitaire. En effet, les dernières finitions seront réalisées au printemps 2020. C'est pourquoi nous devons être prudents pour les années à venir. Le budget 2020 présente ainsi un bénéfice de 5'395 francs.

Au chapitre des impôts, il faut aussi relever l'impact, de la mise en œuvre, du volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises. Cette dernière a été acceptée en votation, ce printemps. L'effet est très différent d'une Commune à l'autre. Celles, hébergeant un grand nombre d'entreprises à statut fiscal spécial, verront même leurs revenus augmenter. A notre niveau, la baisse est de 59% pour le bénéfice et même de 70% pour le capital. Le montant compensatoire versé par l'Etat atténuera quelque peu la perte fiscale.

L'introduction de la nouvelle Méthode Comptable Harmonisée (MCH2) se fera dès 2021. Ce qui signifie que le prochain budget sera présenté selon cette méthode. En conséquence, nous avons prévu sur ce budget déjà, quelques montants pour l'adaptation de notre logiciel de comptabilité, pour des frais de fiduciaire et des frais de formation éventuelle.

La comparaison, d'une année à l'autre, des charges salariales dans les différents chapitres est plus difficile cette année. Le nouveau programme pour les salaires ventile directement les salaires et les charges sociales dues par l'employeur dans les chapitres concernés. C'est très pratique et plus précis que les imputations internes que nous avons pratiquées jusqu'ici.

Concernant les investissements, le grand projet est la mise à ciel ouvert du ruisseau des Arbagnys. Si les amoureux de la nature y trouveront leur compte, les habitants riverains devraient aussi se sentir plus en sécurité lors de précipitations importantes. L'alimentation en eau potable, au secteur des Ecorcheventres, figure également dans la liste, de même que la transformation du bureau jouxtant l'administration en studio.

Le tableau ci-dessous, indique les postes où nous enregistrons les plus grandes différences entre le budget 2020 et le budget 2019 (plus de 5'000 fr. et plus de 10%).

		Budget 2020		Budget 2019		Différence Budget 2020 - 2019		%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
02.303.00	Cotisations aux ass. soc. : AVS-APG-AC-...	21'130		33'750		-12'620		-37%
02.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	18'540		24'660		-6'120		-25%
02.311.01	Achat équipement informatique			12'400		-12'400		-100%
02.312.00	Eau, énergie, PPE	22'680		14'200		8'480		60%
02.315.00	Entretien machines et mobilier bureau	34'500		22'650		11'850		52%
02.436.01	Retenues sociales sur les salaires				25'030		-25'030	-100%
21.436.05	Retenues sociales sur les salaires				5'460		-5'400	-100%
22.351.01	Aide aux inst. spéc. pour pers. handic. - écoles spécialisées	183'750		203'650		-19'900		-10%
29.301.00	Traitement du personnel de conciergerie	64'300		49'000		15'300		31%
29.390.02	Imputation interne, salaires			26'000		-26'000		-100%
30.351.00	Part. dép. du Conservatoire	41'450		51'290		-9'840		-19%
41.352.07	Etude Home Intercommunal de Haute-Sarine			7'240		-7'240		-100%
44.352.01	Part. aux indemnités forfaitaires	55'720		49'800		5'920		12%
54.365.00	Subventions aux crèches et garderies d'enf.	25'000		40'000		-15'000		-38%
56.365.00	Subsides pour les HLM			8'000		-8'000		-100%
62.301.00	Traitement du personnel édilitaire + auxil	88'450		145'000		-56'550		-39%
62.303.00	Cotisations aux ass. soc. : AVS-APG...	8'280		22'400		-14'120		-63%
62.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	7'000		23'550		-16'550		-70%
62.305.00	Cotisations aux ass. maladie-accident	2'010		7'250		-5'240		-72%
62.312.02	Electricité, chauffage locaux édilitaires	3'500		9'000		-5'500		-61%
62.314.00	Entretien des routes	60'000		44'900		15'100		34%
62.314.01	Déblaiement, sablage, protection hivernale	50'000		60'000		-10'000		-17%
62.316.00	Location locaux édilitaires			17'000		-17'000		-100%
62.434.02	Part. Stéphane Menuiserie location locaux édilitaires				5'900		-5'900	-100%
62.436.02	Retenues sociales sur les salaires				20'900		-20'000	-100%
62.490.02	Imputation interne, salaires				61'700		-61'700	-100%
70.301.00	Salaires services EP	13'050				13'050		100%
70.380.00	Attribution à la réserve	60'410		25'047		35'363		141%
70.390.02	Imputation interne, salaires			20'000		-20'000		-100%
70.434.02	Taxe de base		67'500				67'500	100%
70.435.00	Vente d'eau		80'000		110'000		30'000	-27%
71.314.00	Entret. et rénovation des installations	21'150		90'000		-68'850		-77%
71.390.02	Imputation interne, salaires			7'500		-7'500		-100%

Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2019 - Point 3.1
Budget 2020 – Présentation générale des budgets de fonctionnement de d'investissements

		Budget 2020		Budget 2019		Différence Budget 2020 - 2019		%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
71.480.00	Prélèvement sur réserve				32'620		-32'620	-100%
72.301.00	Salaires et frais déchetterie	18'600		9'000		9'600		107%
72.318.00	Frais de ramassage, ordures ménagères	18'500		30'000		-11'500		-38%
72.318.01	Frais de ramassage, déchets spéciaux	98'000		85'000		13'000		15%
72.390.00	Imputation interne, intérêts	5'060		12'270		-7'210		-59%
74.434.04	Désaffectation de tombes				7'000		-7'000	-100%
75.314.01	Entretien des ouvrages et endiguements	10'000		20'000		-10'000		-50%
90.400.04	Impôts sur les prestations en capital		50'000		40'000		10'000	25%
90.401.00	Impôts sur le bénéfice (pers. morales)		27'800		50'000		-22'200	-44%
90.401.01	Impôts sur le capital (pers. morales)		5'000		25'000		-20'000	-80%
90.404.00	Impôts sur les mutations		100'000		80'000		20'000	25%
940.322.00	Intérêts des dettes	105'400		125'710		-20'310		-16%
940.490.10	Imputations internes des intérêts		91'480		105'640		14'160	-13%
99.332.36	Amortissement démolition ancien réservoir du Bugnon			40'000		-40'000		-100%
99.332.39	Amortissement "Réaffectation du bureau adm en studio"	42'000				42'000		100%
99.332.40	Amortiss. "Alimentation EP secteur Ecorcheventres"	260'000				260'000		100%
99.482.08	Prélèvement s/réserve eau potable		260'000		40'000		220'000	550%
99.482.09	Prélèvement s/réserve libre		342'000		300'000		42'000	14%

Le budget des investissements 2020 comprend les points suivants :

		Charges	Produits
70.501.09	Alimentation EP secteur Ecorcheventres	260'000	
75.501.07	Mise à ciel ouvert ruisseau des Arbagnys	350'000	
75.660.00	Subventions ruisseau des Arbagnys		252'000
942.503.06	Réaffectation du bureau administratif en studio	42'000	

Les autres points figurant à l'investissement 2020 sont des reports ou des taxes.